

**Netzwerk der kantonalen
Nachhaltigkeitsfachstellen (NKNF)**

**Réseau cantonal du développement
durable (RCDD)**

Rapport final de la phase pilote de 2018 à 2022

Création et développement du RCDD de 2018 à 2022

Naissance en tant que réseau informel

Lors d'un atelier qui s'est tenu le 20 septembre 2017, des représentantes et représentants de la Confédération et des cantons ont constaté qu'en matière de développement durable, la coordination entre la Confédération et les cantons d'une part, et entre les cantons d'autre part, n'était pas idéale. Le 27 novembre 2017, l'Office fédéral de l'aménagement territorial (ARE) a organisé un autre atelier, dans le but de clarifier comment la collaboration avec et entre les services cantonaux chargés du développement durable pouvait être renforcée. Une enquête réalisée au printemps 2018 auprès de tous les services cantonaux chargés du développement durable a montré qu'une nette majorité des cantons soutenait l'établissement d'un organe chargé de la coordination intercantonale (16 cantons sur les 22 participants). Le 5 juin 2018, le Réseau cantonal de développement durable (RCDD) a été créé à Berne avec la participation de 13 cantons.¹ Tous les services cantonaux chargés du développement durable ont été invités à participer à la phase pilote prévue sur 3 ans. Les cantons d'Argovie, Bâle-Ville, Berne, Genève, St-Gall et Valais ont pris la conduite du réseau au sein du « Comité de pilotage ». En sa qualité d'hôte permanent, l'ARE participe et soutient le réseau depuis le début, tant sur le plan organisationnel que financier.

Quatre assemblées plénières et intérêt croissant de la part des cantons

Après l'assemblée constitutive du réseau du 5 juin 2018, quatre assemblées plénières ont eu lieu pendant la phase pilote. Les objets abordés ont été définis par les activités du RCDD (voir ci-après). Au fil des ans, l'intérêt des représentantes et des représentants des services cantonaux chargés du développement durable est allé croissant :

Assemblées plénières		Cantons participants	Cantons ayant décliné l'invitation
1.	7 novembre 2018	15 : AG, AR, BE, BS, FR, GE, GR, LU, NE, SG, SZ, TG, VD, VS, ZH	1 : GL
2.	21 novembre 2019	14 : AG, AR, BE, BS, BL, FR, GE, NE, SG, TG, TI, VD, VS, ZH	5 : LU, OW, UR, SO, SZ
3.	26 novembre 2020 (en ligne)	19 : AG, AR, BL, BS, BE, FR, GE, GR, LU, NE, OW, SO, SG, TG, TI, UR, VD, VS, ZH	1 : SZ
4.	21 septembre 2021	12 : AG, AR, BL, BE, FR, GE, GR, NW, OW, SG, TG, VD	9* : BS, LU, GL, NE, SH, SO, SZ, VS, ZH

* Plusieurs désinscriptions étaient dues aux dispositions cantonales de lutte contre le coronavirus

Allègement de la charge de travail et professionnalisme accru grâce au secrétariat

En été 2020, le comité de pilotage a décidé de confier les tâches administratives et organisationnelles à un secrétariat, également chargé de soutenir la planification stratégique. Le budget annuel du secrétariat a été plafonné à 30 000 francs en 2021. L'ARE a participé pour moitié aux coûts, l'autre moitié ayant été prise en charge à parts égales par les six cantons du comité de pilotage.

Institutionnalisation du réseau

Le RCDD s'est établi comme un interlocuteur nécessaire pour les questions du développement durable auprès des cantons, des conférences intercantionales des directeurs (en particulier la CdC et la DTAP) et de la Confédération (en particulier auprès de l'ARE). Afin de renforcer encore la collaboration technique entre les cantons, mais aussi entre ces derniers et la Confédération, l'assemblée plénière a décidé, en 2020, d'examiner la possibilité d'institutionnaliser le réseau. Le comité de pilotage a discuté de plusieurs variantes d'institutionnalisation et a décidé de proposer aux services cantonaux chargés du développement durable

¹ Cantons participants : AG, AR, BE, BS, FR, LU, NE, SG, SO, TG, VD, VS, ZH
Cantons ayant décliné l'invitation : BL, GL, SH, SZ, ZG

de fonder une association. Durant les mois d'été 2021, les statuts de l'association ont été envoyés à tous les services cantonaux chargés du développement durable pour consultation. 14 prises de position ont été rendues.² Dans l'ensemble, les participants ont salué la transformation du RCDD en association : à la question de la pertinence de transformer le réseau en association, 7 services cantonaux chargés du développement durable ont répondu « oui », 7 autres « plutôt oui ».

Les statuts ont été discutés en détail à l'assemblée plénière 2021 avec les représentantes et représentants des cantons présents. L'assemblée constitutive de l'association RCDD aura lieu le 30 mars 2022 à Berne.

Objectifs et organisation du RCDD 2018-2022

Le réseau a défini les objectifs, l'organisation et les priorités de son travail pour la phase pilote de 2018 à 2022 dans ses « Réflexions principales » (cf. annexe). Celles-ci ont été discutées et adoptées à l'assemblée plénière du 5 juin 2018. Elles n'ont toutefois pas de caractère obligatoire.

Objectifs du réseau conformément aux « Réflexions principales »

- Soutenir la mise en œuvre du développement durable au sens de l'Agenda 2030.
- Renforcer la coopération intercantonale à l'échelle nationale.
- Encourager l'échange d'expériences.
- Accompagner et soutenir les travaux au niveau fédéral (p. ex. actualisation de la stratégie / plan d'action relatif à la Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral, rapports, « feuille de route »).
- Percevoir activement et collectivement les intérêts cantonaux face à la Confédération (niveau technique et professionnel).
- Soutien professionnel de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et des autres conférences des directeurs (DTAP, EnDK, CDIP, etc.).

Organisation du réseau

Pendant la phase pilote, tous les services cantonaux chargés du développement durable sont invités à participer au RCDD informel. Le comité de pilotage se charge en premier lieu de la planification et l'organisation des assemblées plénières ainsi que de la coordination des activités et du développement du RCDD. La représentation des différentes régions du pays au sein du comité de pilotage doit être paritaire. Le comité de pilotage est toutefois habilité à prendre des décisions en ce qui concerne les positions du RCDD.

Principaux axes de travail pendant la phase pilote

- Mise en œuvre et réalisation de l'Agenda 2030
- Mise en place / institutionnalisation du RCDD
- Encadrement de l'actualisation de la stratégie et du plan d'action pour le développement durable du Conseil fédéral
- Vérification / développement de l'éventail d'instruments pour les évaluations de la durabilité
- Promotion du développement durable des communes
- Élaboration d'une « feuille de route » pour la réalisation de l'Agenda 2030
- Durabilité des marchés publics (pilote par la Confédération)

Deux groupes de travail ont été formés pour les travaux opérationnels : sous la direction du service en charge du développement durable du canton de Berne et de l'ARE, un groupe de travail s'est consacré au thème « Vérification / développement des instruments pour les évaluations de durabilité », tandis que l'autre, dirigé par le service en charge du développement durable du canton d'Argovie et l'ARE, s'est penché sur le thème « Promotion du développement durable des communes ».

² Cantons participants : AR, BE, GE, GL, LU, NE, NW, SZ, SO, TG, UR, VD, ZG, ZH

Activités du RCDD de 2018 à 2022

Comité de pilotage

Le comité de pilotage a organisé les assemblées plénières et encadré certains travaux de l'ARE et du DFAE : il a élaboré une consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral (SDD 2030) à l'intention des services cantonaux chargés du développement durable et a remis, en son nom, une prise de position sur le projet de SDD 2030 mis en consultation. Le comité de pilotage a commenté le « Concept de communication Agenda 2030 » élaborés par l'ARE, l'« enquête Agenda 2030 » dans le cadre de l'état des lieux et le projet du rapport national 2022 de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 réalisé par le DFAE. Le comité de pilotage a également élaboré les statuts de la future association RCDD et a échangé avec la CdC et la DTAP au sujet d'un rattachement possible du RCDD aux conférences intercantionales des directeurs.

Le comité de pilotage s'est réuni une fois en 2018, quatre fois en 2019 et en 2020 et cinq fois en 2021.

Groupe de travail « Évaluation de la durabilité »

Le groupe de travail « Évaluation de la durabilité » a réalisé une plateforme destinée à la communication et au renforcement de l'évaluation de la durabilité (ED). La plateforme doit non seulement mettre des informations actuelles et des outils pratiques à la disposition d'un large cercle de personnes intéressées, mais aussi encourager l'échange entre utilisatrices et utilisateurs. Elle comprend un site Internet avec un argumentaire en faveur de la réalisation et de l'application de l'ED, une vue d'ensemble des instruments ED disponibles en Suisse, une vue d'ensemble des possibilités d'ancrage institutionnel de l'ED dans les communes et les cantons, un catalogue d'exemples pratiques ainsi qu'une liste de facteurs du succès de l'ED.³

Pour encourager les échanges entre utilisatrices et utilisateurs, le groupe de travail a créé un groupe LinkedIn⁴ et organisé une rencontre qui s'est tenue à l'occasion de l'assemblée plénière 2021.

Groupe de travail Communes

Le groupe de travail « Communes » a posé les bases du « Manuel Agenda 2030 ». Cet outil doit informer et soutenir les cantons et les communes dans la réalisation de l'Agenda 2030, de manière coordonnée et conforme au niveau de responsabilité. Le manuel rassemble les bons exemples de mesures visant à réaliser les ODD sur les plans communal et cantonal. L'élaboration du « Manuel » a été confiée à l'ARE. Le projet doit être finalisé en 2022.

Secrétariat

Le secrétariat a apporté son soutien au comité de pilotage dans la gestion des membres, la préparation et le suivi des assemblées plénières de 2020, 2021 et 2022, ainsi que dans l'organisation, la réalisation et le suivi des séances du comité de pilotage. En matière de contenu, il a coordonné les travaux pour la consultation du comité de pilotage relative à la SDD 2030, au rapport national 2022 et à l'élaboration des statuts. Le secrétariat a par ailleurs soutenu le comité de pilotage sur le plan stratégique lors des discussions avec les conférences intercantionales des directeurs et a communiqué les informations du groupe de travail « Évaluation de durabilité », de l'ARE et de l'OFEV à l'attention des services cantonaux chargés du développement durable.

³ Voir : <https://www.aren.admin.ch/aren/fr/home/developpement-durable/coordination/rcdd/plateforme-evaluation-durabilite.html>

⁴ Voir : <https://www.linkedin.com/groups/8987996/>

Valeurs ajoutées : résultats et perspectives

De nombreux cantons perçoivent le RCDD comme une organisation qui renforce le développement durable à leur échelle et qui défend leur point de vue auprès de la Confédération. Le réseau fonctionne en particulier en tant que plateforme d'échange, d'apprentissage et de soutien mutuel (notamment dans les assemblées plénières). Il se concentre avant tout sur les questions liées à la gouvernance dans le domaine de la durabilité, en particulier sur l'harmonisation horizontale entre les cantons, le soutien possible aux communes et l'évaluation de durabilité. Le réseau s'entend comme une organisation professionnelle qui traite de questions techniques dans un contexte politique et qui ouvre la discussion sur les différents modèles, approches et expériences dans les cantons. Il sert aussi de source d'inspiration aux services cantonaux chargés du développement durable.

Le RCDD joue en outre un rôle de passerelle important dans la collaboration verticale entre les cantons, la Confédération et les conférences intercantionales des directeurs pour les questions traitant du développement durable. Le réseau a fait ses preuves en tant qu'interlocuteur direct de l'ARE au niveau technique. L'Office fédéral du développement territorial contacte le RCDD pour obtenir une appréciation tout à la fois concertée et différenciée du point de vue des cantons. Inversement, le réseau fait part à l'ARE les points de vue et les avis des cantons ce qui offre ainsi un poids accru aux services cantonaux chargés du développement durable. Le RCDD soutient également la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et les conférences des directeurs (en particulier la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DTAP) en ce qui concerne l'évaluation technique des dossiers relatifs au développement durable.

L'institutionnalisation du RCDD en tant qu'association doit encore renforcer la voix des cantons. En tant qu'association, le RCDD parvient à donner une image compacte tout en étant capable de représenter différentes positions (si besoin, aussi en communiquant les avis qui divergent). Il appuie ainsi les membres de l'association dans leurs contextes cantonaux respectifs. L'assemblée est enfin une opportunité de réaliser conjointement des projets dont profitent tous les membres du réseau.

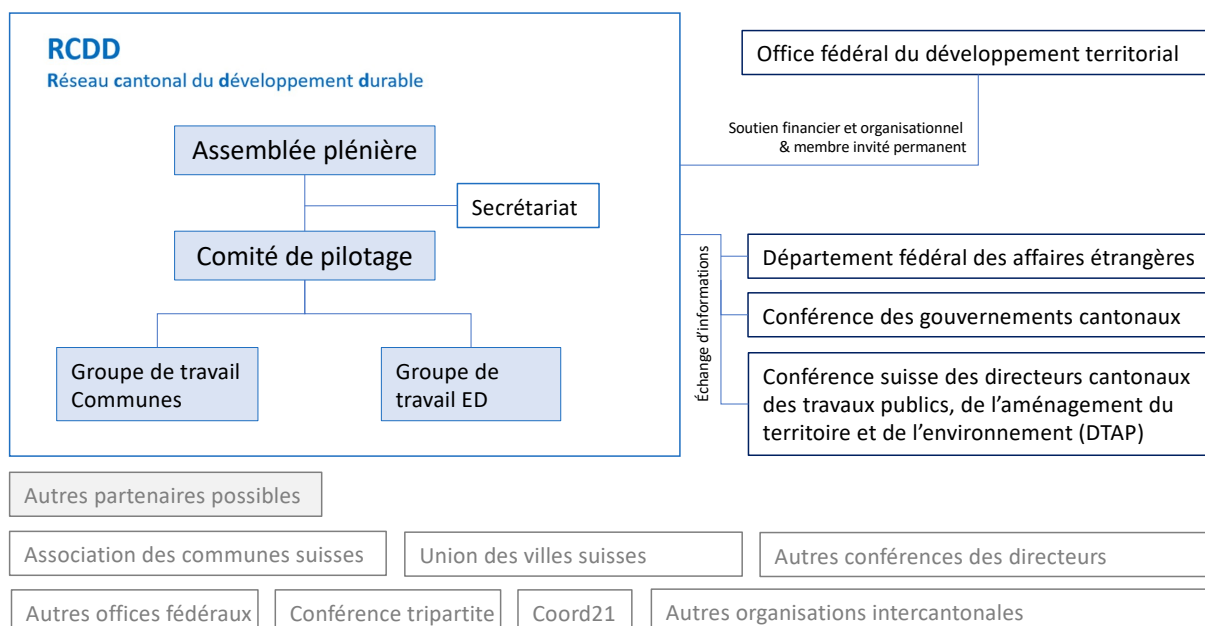


Illustration : « Organisation du RCDD »

Contact

Secrétariat RCDD
 Marius Christen
info@nknf.ch | info@rcdd.ch

Annexe – « Réflexions principales » du RCDD

8 mai 2019

RCDD (Réseau cantonal du Développement Durable)

Réflexions principales 2019 / 2020

Situation initiale	<p>La mise en œuvre de l'Agenda 2030 est une grande opportunité pour encourager le développement durable en général, à tous les niveaux étatiques en Suisse.</p> <p>Pour une mise en œuvre réussie, la collaboration entre les cantons (horizontale) et aussi entre les cantons et la Confédération (verticale) doit être renforcée et mieux institutionnalisée. Jusqu'à présent, la collaboration se concentrait sur des sujets spécifiques comme le Cercle Indicateurs.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement durable au sens de l'Agenda 2030. • Renforcer la coopération intercantonale à l'échelle Suisse. • Encourager l'échange d'expériences. • Accompagner et soutenir les travaux au niveau de la Confédération (p. ex. actualisation de la stratégie / du plan d'action pour le développement durable du Conseil fédéral, reporting, roadmap) • Définir les intérêts et besoins des cantons envers la Confédération (niveau technique). • Apporter une expertise en matière de développement durable à la Conférence des Directeurs Cantonaux (CDC) et autres conférences cantonales (DTAP, EnDK, CDIP etc.).
Membres / Organisation	<p>Dans un premier temps, c.-à-d. durant t une phase pilote d'environ 3 ans, la RCDD fonctionne de manière peu institutionnalisée. Par principe, tous les collaborateurs et collaboratrices des différents services de développement durable cantonaux peuvent y participer. Ils constituent ensemble l'Assemblée plénière (PL).</p> <p>La préparation des rencontres de l'Assemblée plénière et leur suivi seront assurés par un comité de pilotage (CP) composé de représentant-e-s des cantons provenant de toutes les régions du pays (<i>voir annexe 1</i>). Des groupes de travail (GT) composés de représentant-e-s d'au moins trois cantons et/ou l'ARE peuvent être constitués pour des projets spécifiques (priorités de travail). Ils sont en contact étroit avec le CP. L'Assemblée plénière (PL) est régulièrement informée de l'état d'avancement et des résultats des travaux du CP et des GT et est impliquée si nécessaire (cf. thèmes principaux ci-dessous).</p> <p>La phase pilote examinera comment et à quel niveau le RCDD devrait être institutionnalisé par la suite (p. ex. en tant qu'association). Les expériences des autres conférences sectorielles devraient être également être incluses et contribuer à cette réflexion (p. ex CCE, CDPNP, EnFK, Cercle sol, etc.).</p>
Rôle de la Confédération	<p>L'Office fédéral du développement territorial (ARE) participera activement aux rencontres du RCDD. L'ARE fait partie du CP et sera si nécessaire également représenté dans les GT. Selon les thématiques, d'autres offices fédéraux pourront être invités aux rencontres (DDC, OFEV, seco, OFSP, OFEN, etc.).</p>
Méthode de travail / ressources en temps	<p>Durant la phase pilote, les membres du RCDD se rencontreront à l'Assemblée plénière une à deux fois par année. La durée, la forme et les méthodes de travail retenues pour les Assemblées plénières dépendront des thèmes traités dans l'ordre du jour. Les réunions auront normalement lieu à Berne, mais peuvent selon le sujet avoir lieu dans un autre canton.</p>

	<p>Les méthodes de travail et le temps investi des groupes de travail dépendent d'une part des objectifs et des thèmes à traiter et d'autre part des possibilités des membres (déterminées au cas par cas). Cf. annexe 1 sur le fonctionnement du CP.</p>
Priorités (Phase pilote)	<p><i>Principales (traitement par l'Assemblée plénière ou le CP) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Implémentation et mise en œuvre de l'Agenda 2030 • Mise sur pied / institutionnalisation de la RCDD • Suivi de la mise à jour de la stratégie du développement durable et du plan d'action du Conseil fédéral (SG/PL) <p><i>Autres thèmes (travail en CP ou GT) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen / développement ultérieur des instruments d'évaluation de la durabilité (GT ; Lead Canton de Berne) • Soutenir le développement durable au niveau des communes (GT ; Lead Canton d'Argovie) • Elaboration d'une " roadmap " pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (avec l'ARE ; les détails sont à clarifier) • Marchés publics durables (CP ; assurer la circulation de l'information) <p><i>Thèmes reportées ultérieurement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation du personnel des administrations • Législation / Renforcement des bases juridiques • Perfectionnement du Programme d'encouragement au développement durable de l'ARE
Budget / Financement	<p>Durant la phase pilote, les coûts seront respectivement pris en charge par l'ARE (locations, collations, év. coûts d'impressions et de matériels, év. mandats externes) et les participants des services de développement durable cantonaux (frais de déplacement). Le financement pour la phase suivante n'a pas encore été clarifié.</p>